

Indice de qualité du système de prévention 2020 :

Principales conclusions

Le rapport *Indice de qualité du système de prévention* rend compte des indicateurs d'efficacité des politiques et programmes de prévention du cancer en Ontario. Il consigne les accomplissements et les lacunes observés quant aux efforts visant à réduire les facteurs de risque du cancer et les expositions à ces facteurs. Le rapport *Indice de qualité du système de prévention 2020* comprend les facteurs de risque du cancer et les domaines d'exposition suivants : le tabagisme, la consommation d'alcool, l'alimentation saine et l'activité physique, les rayons ultraviolets, les agents cancérigènes dans l'environnement, les agents cancérigènes sur le lieu de travail et les agents infectieux.

Pour un petit nombre d'indicateurs pris en compte dans le rapport *Indice de qualité du système de prévention 2020*, on constate des améliorations par rapport aux rapports précédents de la même série. Des stratégies complètes mises en œuvre dans les différents secteurs et aux divers échelons du gouvernement peuvent permettre d'améliorer davantage les efforts de prévention du cancer en Ontario.



Tabagisme

Taxe sur le tabac

L'Organisation mondiale de la Santé recommande que les taxes sur le tabac représentent au moins 75 p. cent du prix de détail total du tabac.

- En 2018, les taxes représentaient 65,3 p. cent du prix de détail moyen total des cigarettes en Ontario.
- Possibilité : Augmenter les taxes sur le tabac jusqu'à ce qu'elles représentent au moins 75 p. cent du prix de détail.

Exposition à la fumée secondaire

- Il n'y a pas de niveau d'exposition à la fumée secondaire exempt de danger. Il existe des lois et des politiques sans fumée pour vous protéger contre la fumée secondaire. Les déclarations recueillies pour 2015-2016 indiquent qu'au cours du mois précédant l'enquête, 14,6 p. cent des adultes et 29,7 p. cent des adolescents ont été exposés à la fumée secondaire chaque jour ou presque dans les lieux publics.
- Possibilité : Renforcer la sensibilisation et la mise en application de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée* et promouvoir une mise en œuvre plus générale des politiques sans fumée.

Politiques sans fumée dans les logements sociaux

Les résidents de complexes d'habitation (p. ex., logements sociaux) sont plus susceptibles d'être exposés à la fumée secondaire que les personnes vivant dans des maisons individuelles.

- Depuis janvier 2020, huit des treize fournisseurs de logements sociaux ayant 1 500 logements ou plus ont mis en place une politique sans fumée, offrant une protection à environ 96 600 des 225 200 résidents.
- Possibilité : Augmenter le nombre de logements sociaux et autres complexes d'habitation dans lesquels des politiques sans fumée sont appliquées.

Renoncement au tabac

En axant les efforts de la province sur l'augmentation du nombre de fumeurs qui tentent de renoncer au tabac et du nombre de tentatives, le taux de renoncement au tabac pourrait augmenter.

- En 2017, 48,1 p. cent des adultes fumeurs ont fait un ou plusieurs tentatives de renoncement au tabac au cours des 12 mois précédant l'enquête.
- Sur la période 2015-2017, 51,5 p. cent des adultes ayant déclaré avoir fumé quotidiennement ou occasionnellement ont arrêté de fumer complètement depuis au moins un an.
- Possibilité : Renforcer les campagnes médiatiques pour soutenir les tentatives de renoncement au tabac et augmenter les fonds des programmes de renoncement au tabac pour offrir des services de counseling et de pharmacothérapie gratuits.



Consommation d'alcool

Prix minimum de l'alcool

Pour réduire considérablement la consommation d'alcool en Ontario, on estime que le prix minimum de l'alcool vendu en magasins de détail devrait être de 1,75 \$ par boisson standard (dollars de 2019).

- Depuis mars 2019, le prix minimum par boisson standard pour l'alcool vendu en magasin de détail allait de 1,06 \$ pour la bière à 1,55 \$ pour les spiritueux.
- Possibilité : Augmenter le prix minimum de l'alcool vendu dans les magasins de détail pour le fixer à 1,75 \$ par boisson standard (dollars de 2019).

Disponibilité de l'alcool

La privatisation des magasins de vente d'alcool au détail et l'augmentation plus rapide de leur nombre par rapport à la croissance de la population dans une zone donnée pourraient entraîner une hausse de la consommation d'alcool.

- En 2019, 79,3 p. cent des magasins de vente d'alcool au détail étaient privatisés, ce qui représente une hausse par rapport aux chiffres de 2015 (75,9 p. cent).
- En 2019, il y avait 2,5 magasins de vente d'alcool au détail pour 10 000 habitants de 15 ans ou plus, alors qu'il n'y avait que 2,3 magasins en 2015.
- Possibilité : Définir une limite appropriée pour les magasins de vente d'alcool au détail privatisés et fixer le nombre de ces magasins en fonction de la taille de la population.



Alimentation saine

Ménages en situation d'insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire diminue la capacité d'un ménage d'acheter des aliments sains. Les ménages ayant les plus faibles revenus sont beaucoup plus susceptibles d'être en situation d'insécurité alimentaire que les ménages aux revenus les plus élevés.

- En 2017, 15 p. cent des ménages vivaient une certaine forme d'insécurité alimentaire.
- Possibilité : Mettre en œuvre des politiques provinciales de réduction de la pauvreté, notamment en augmentant le salaire minimum et les mesures de soutien du revenu pour réduire l'insécurité alimentaire des ménages.

Mise en place de l'éducation alimentaire dans les écoles secondaires

La mise en place de l'éducation alimentaire dans les écoles (notamment apprendre à choisir et préparer des aliments sains) peut permettre de renforcer l'alimentation saine parmi les enfants et les jeunes, leur offrant ainsi de meilleures perspectives en matière de santé à long terme.

- De 2005-2006 à 2012-2013, seulement environ un tiers des élèves de 9^e année au cours de chacune de ces années scolaires ont obtenu un ou plusieurs crédits portant notamment sur l'éducation alimentaire au cours de leurs études secondaires.
- Possibilité : Intégrer au moins un crédit obligatoire ayant un volet sur l'éducation alimentaire au programme d'études secondaires de l'Ontario.



Activité physique

Transport actif chez les adultes et les adolescents

Les personnes qui pratiquent régulièrement la marche, la bicyclette ou d'autres formes de transport actif présentent des niveaux accrus d'activité physique globale.

- Sur la période 2015-2017, 48 p. cent des adultes et 78,7 p. cent des adolescents de 12 à 17 ans déclaraient avoir eu recours à des modes de transport actif au cours de la semaine précédant l'enquête.
- Possibilité : Continuer de développer l'infrastructure provinciale et municipale, et élaborer des politiques et des plans pour encourager les transports actifs.

Enseignants spécialisés en éducation physique et en santé dans les écoles

Les spécialistes en éducation physique peuvent permettre d'améliorer la qualité des cours d'éducation physique et augmenter le temps passé par les élèves à pratiquer une activité physique pendant le cours.

- Lors de l'année scolaire 2016-2017, 21,7 p. cent des écoles élémentaires et 20,3 p. cent des écoles secondaires ont déclaré avoir embauché au moins un enseignant spécialisé en éducation physique et en santé.
- Possibilité : Augmenter le pourcentage d'écoles ayant embauché un enseignant spécialisé en éducation physique et en santé.

Inscription à des cours d'éducation physique et de santé

Les cours d'éducation physique peuvent augmenter l'activité physique globale des enfants et adolescents, et lutter contre la diminution de l'activité physique que l'on constate à l'adolescence.

- Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 86,3 p. cent des élèves de 9^e année ont obtenu un crédit en éducation physique et santé, comparé à 28,2 p. cent des élèves de 12^e année.
- Possibilité : Rendre obligatoire l'obtention de crédits en éducation physique et en santé pour chaque année d'études secondaires.



Rayons ultraviolets

Politiques d'aménagement de zones ombragées

La plupart des cancers de la peau sont causés par l'exposition aux rayons ultraviolets provenant du soleil ou d'autres sources, comme les lits de bronzage. La construction de structures et l'aménagement de canopées arborées denses peuvent apporter de l'ombre et protéger les personnes d'une exposition aux rayons ultraviolets plus sûrement que l'écran solaire. Les municipalités locales de l'Ontario pourraient exiger que les nouvelles constructions ou les reconstructions apportent des zones ombragées.

- Depuis 2019, trois municipalités locales ayant une population de 100 000 habitants ou plus ont mis en place des politiques d'aménagement de zones ombragées strictes dans leurs documents politiques d'aménagement. Celles-ci indiquent que des zones ombragées doivent être apportées pour un large éventail de sites en construction ou reconstruction. Le nombre de municipalités ayant mis en place des politiques d'aménagement de zones ombragées strictes demeure inchangé depuis 2016.
- De 2016 à 2019, cinq municipalités ont ajouté des politiques d'aménagement de zones ombragées modérées à leurs documents politiques d'aménagement. Celles-ci indiquent que des zones ombragées doivent être apportées pour seulement quelques types de sites.
- Possibilité : Renforcer les politiques municipales d'aménagement de zones ombragées et surveiller la mise en œuvre et les répercussions de ces politiques.

Utilisation des lits de bronzage par les élèves de la 7^e à la 12^e année en Ontario

En 2014, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2013 sur la prévention du cancer de la peau (lits de bronzage)* pour interdire la vente et la commercialisation de services de bronzage aux jeunes de moins de 18 ans.

- Les résultats d'une enquête réalisée un an après l'entrée en vigueur la *Loi de 2013 sur la prévention du cancer de la peau (lits de bronzage)* n'a montré aucun changement quant à l'utilisation des lits de bronzage par les élèves de la 7^e à la 12^e année, par rapport aux résultats d'une enquête similaire réalisée avant que la Loi entre en vigueur (7,9 p. cent en 2015 contre 6,9 p. cent en 2014).
- Possibilité : Surveiller l'utilisation des lits de bronzage par les jeunes et faire appliquer plus rigoureusement la *Loi de 2013 sur la prévention du cancer de la peau (lits de bronzage)*.



Agents cancérigènes dans l'environnement

Concentrations de particules fines (PM_{2,5}) dans l'air ambiant

Les particules fines (PM_{2,5}) dans la pollution de l'air ambiant augmentent le risque de développer un cancer du poumon. Il n'existe pas de niveau d'exposition aux particules fines (PM_{2,5}) exempt de danger.

- En 2017, les concentrations moyennes annuelles de particules fines observées par les stations de surveillance de la pollution atmosphérique allaient de 4,1 à 8,5 µg/m³. Toutes les concentrations moyennes de particules fines (PM_{2,5}) étaient en dessous de la norme canadienne de qualité de l'air ambiant actuelle, qui est de 8,8 µg/m³.
- Possibilité : Continuer de réduire les émissions de particules fines (PMP_{2,5}) produites par les foyers, le secteur des transports et l'industrie.



Agents cancérigènes sur le lieu de travail

Utilisation industrielle du nickel et emplois

Les composés du nickel sont une cause connue des cancers du poumon et des sinus. On les retrouve souvent dans les émanations de soudage.

- Le nombre d'installations ayant déclaré utiliser du nickel et la quantité totale de nickel utilisé ont diminué entre 2013 et 2016. Cependant, le nombre total d'employés travaillant dans des installations industrielles ayant déclaré utiliser du nickel a augmenté au cours de cette même période.
- Possibilité : Mettre en place des exigences en matière de ventilation dans *Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario* pour les activités de soudage.

Utilisation industrielle du formaldéhyde et emplois

Le formaldéhyde est un produit chimique largement utilisé. L'exposition à ce produit peut causer un cancer du nasopharynx (une forme de cancer de la tête et du cou) et une leucémie, et peut être une cause du cancer des sinus.

- En 2016, la quantité de formaldéhyde utilisée déclarée en Ontario était inférieure à celle des trois années précédentes.
- Le nombre d'employés et le nombre d'installations ayant déclaré utiliser du formaldéhyde étaient à peu près les mêmes entre 2013 et 2016.
- Possibilité : Réduire la limite d'exposition professionnelle au formaldéhyde pour la fixer au niveau recommandé par le Code canadien du travail et l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists.



Agents infectieux

Couverture vaccinale contre le virus du papillome humain (VPH) et l'hépatite B en milieu scolaire

Le virus du papillome humain (VPH) et le virus de l'hépatite B sont deux agents infectieux (virus, bactéries et parasites) connus pour causer le cancer. Des programmes de vaccination en milieu scolaire contre le VPH et l'hépatite B financés par l'État sont offerts aux élèves de 7^e année en Ontario.

- À la fin de l'année scolaire 2017-2018 :
 - 59,9 p. cent des élèves de 12 ans avaient reçu deux doses du vaccin contre le VPH grâce au programme de vaccination en milieu scolaire;
 - 69,2 p. cent des élèves de 12 ans avaient reçu deux doses du vaccin contre l'hépatite B grâce au programme de vaccination en milieu scolaire.
- Possibilité : Aider les organismes de santé publique locaux à renforcer l'éducation des parents et élèves sur les bénéfices et l'innocuité des vaccins.

Vous pouvez consulter le rapport complet *Indice de qualité du système de prévention 2020* à l'adresse : cancercareontario.ca/fr/IQSP.

[Pour nous joindre](#) : si vous souhaitez recevoir les présents renseignements dans un format accessible.
1-855-460-2647 / ATS 416 217-1815

Santé Ontario (Action Cancer Ontario).
500-525, avenue University
Toronto, ON M5G 2L7
cancerprevention@ontariohealth.ca
<https://www.ccohealth.ca/fr>